



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/11/2013  
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2013

**DELIBERATION BŠ 7D% !+ , ,****'DU &\$'BCJ9A6F9'&\$%****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERS L'INNOVATION SOCIALE**

Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale  
Soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique

**CONVENTION ETAT/REGION/DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS/PLAINE COMMUNE****LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération cadre n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;
- VU** La délibération cadre n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ; La politique régionale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire : vers l'innovation sociale ; Investissement régional dans des fonds RSE ;
- VU** La délibération n° CP 13-570 du 11 juillet 2013 relative à attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale – développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne, insertion par l'activité économique, sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne (91), communauté d'agglomération de Plaine Commune (93), fabrique à initiative (77), communauté d'agglomération de Plaine Centrale (94) ;
- VU** La délibération n° CR 40-10 du 30 septembre 2010 « Plan Priorité PME » approuvant le nouveau règlement d'attribution de PM'up ;
- VU** La délibération CP 10-190 du 28 janvier 2010 relatif au dispositif PM'up – Affectations pour reconduction des marchés des enseignants-prescripteurs
- VU** La délibération n° CP 11-468 du 7 juillet 2011 relative à la désignation des lauréats de l'appel à projets PM'up 2011
- VU** La délibération n° CP 13-758 du 17 octobre 2013 relative à l'attribution des aides relatives à la troisième année des plans de développement des lauréats de l'appel à projets régional PM'up 2011.
- VU** La délibération n° CP 13-650 du 17 octobre 2013 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire : vers l'innovation sociale ; Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, Soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Soutien aux projets socialement innovants, Soutien aux filières stratégiques pour l'ESS francilienne, Convention Etat/Région/Département de Seine-Saint-Denis/Plaine Commune
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2013 ;
- VU** Le rapport ÔUAFÉ 11 présenté par { onseil le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1 : « Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale »**

Décide de participer au titre du dispositif Sensibilisation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet Sensibilisation*) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 40 000 € à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (n°13021224) et de 35 000 € au CJDES (n°13021228).

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de deux conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 13-570 de la Commission permanente du 11 juillet 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 75 000 € disponibles sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 : « Soutien aux Pôles Territoriaux de coopération Economique »**

Décide de participer au titre du dispositif « Les Pôles Territoriaux de coopération Economique », au financement du projet détaillé en annexe 3 (*fiche projet PTCE*) à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 50 000 € répartis comme suit :

BENEFICIAIRE	ACTION	N° IRIS	MONTANT DE LA SUBVENTION REGIONALE
ASSOCIATION APPUI	PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES	13021237	37 000 €
ASSOCIATION TAF ET MAFFE		13021248	4 000 €
ASSOCIATION MARMITE D'AFRIQUE		13021251	2 050 €
ASSOCIATION COALLIA		13021252	6 950 €
	TOTAL		50 000 €

Subordonne le versement de ces subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 13-650 de la Commission permanente du 17 octobre 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 50 000 € disponibles sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 3 : « Développement de filières stratégiques pour l'économie sociale et solidaire francilienne »**

Décide d'affecter 3 075 € supplémentaires au titre du dispositif Développement de filières stratégiques pour l'Economie Sociale et Solidaire francilienne, au financement du projet porté par l'ARDIE (*fiches projet Filière*) à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'un avenant à la convention en annexe 4 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 3 075 € disponibles sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 4 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
13012931	FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE	ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	01/01/2013
13021228	ANIMATION DES RESEAUX DE L'ESS ET PROMOTION DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE	CENTRE JEUNES DIRIGEANTS ECONOMIE SOCIAL	01/09/2013
13021224	DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE	01/10/2013
EX003077	PLATEFORME DE FINANCEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX PAR LE MECENAT ET LE DON	KOOM	01/11/2013
EX003073	Développement d'un café social et culturel à Aubervilliers	AVEC	01/11/2013
EX003056	DYNACTERT	Myrecyclestuff	01/11/2013

**Article 5 :**

Retire, suite à une erreur matérielle, la participation financière au titre de l'année 3 du projet de développement de l'entreprise Laster Technologie, lauréate de l'appel à projets régional PM'up 2011, telle que détaillée à l'annexe 1 de la délibération n° CP 13-758 du 17 octobre 2013.

Désaffecte en conséquence un montant de **59 447 €** sur l'autorisation de programme de 1 422 042 € allouée par délibération n° CP 13-758 du 17 octobre 2013 pour soutenir en année 3 les lauréats de l'appel à projets régional PM'up 2011, disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires » nature 204 « subventions d'équipements versées » du budget 2013. La répartition par lot est ainsi modifiée pour le lot 8 :

Lot	Autorisation de programme
Lot n°8, « transports et mobilité », CCIR	162 604 €

### **Article 6 :**

Attribue une aide financière de 25 000 € complémentaire de celle attribuée par délibération n° CP 13-758 du 17 octobre 2013 au titre de l'année 3 du projet de développement de l'entreprise ASSOCIATION ESPACES, lauréate de l'appel à projets régional PM'up 2011.

L'aide régionale au titre de l'année 3 est donc portée à 106 470 € selon la répartition par axe de développement suivante :

Lot 1 Eco-Activités	Descriptif du projet	Année 3 Axe 1	Année 3 Axe 2	Année 3 Axe 3	Année 3 Axe 4	Total année 3
ASSOCIATION ESPACES	<b>Axe 1</b> : Création d'une activité d'entreprise d'insertion <b>Axe 2</b> : Etude et mise en place d'une formation qualifiante pour le personnel en insertion <b>Axe 3</b> : Modernisation du système d'information	<b>25 000 €</b>	22 502 €	58 968 €	0 €	<b>106 470 €</b>

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant figurant en annexe n°5.

Affecte en conséquence une autorisation d'engagement de 25 000 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400103 « Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires » nature 657 « subventions » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

### **Article 7 : »soutien aux projets socialement innovants »**

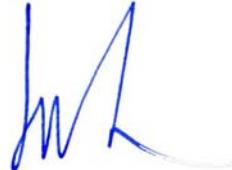
Décide de participer au titre du dispositif « soutien aux projets socialement innovants », au financement des projets ci-après par l'attribution de subventions :

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>N ° Iris</b>	<b>Montant aide votée</b>
AVEC	Développement d'un café social et culturel à Aubervilliers	EX003073	19 340
ADQ :	SYSTEMES SOLIDAIRES D'ORGANISATION DES VOLONTES ET FLUX	EX002921	50 000
Myrecyclestuff	DYNACTERT	EX003056	32 500
KOOM	PLATEFORME DE FINANCEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX PAR LE MECENAT ET LE DON	EX003077	27 000

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par l'article 5 de la délibération CP 13-650, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 128 840 € disponible sur le chapitre 939 « Action économique », Code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », Programme 191003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire » du budget 2013.

**Le Président du Conseil régional  
d'Île-de-France**



**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF**

**Etat récapitulatif des subventions proposées au vote**

<b>Commission permanente du :</b>	20/11/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-788	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS				
---------------------	--	--	--	--	--

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13012931 - FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE				
Bénéficiaire :	P0001266 - ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	3 075,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
35 750,00 €	TTC	50 %	17 875,00 €	

<b>Total sur le dispositif 00000812 - Développement de filières stratégiques pour l'ESS :</b>	3 075,00 €
---	------------

<b>Dispositif :</b>	00000813 - Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique				
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13021237 - PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - APPUI				
Bénéficiaire :	P0026150 - ASSOCIATION APPUI				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	37 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
105 548,00 €	TTC	35,06 %	37 000,00 €	

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13021248 - PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - TAF ET MAFFE				
Bénéficiaire :	P0020638 - ASSOCIATION TAF ET MAFFE				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	4 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
11 800,00 €	TTC	33,9 %	4 000,00 €	

**Etat récapitulatif des subventions proposées au vote**

<b>Commission permanente du :</b>	20/11/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-788	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000813 - Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique				
---------------------	---	--	--	--	--

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13021251 - PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - MARMITE D'AFRIQUE				
Bénéficiaire :	P0009805 - ASSOCIATION MARMITE D'AFRIQUE				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	2 050,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
5 850,00 €	TTC	35,04 %	<b>2 050,00 €</b>	

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13021252 - PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - COALLIA				
Bénéficiaire :	R1307 - COALLIA				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	6 950,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
13 950,00 €	HT	49,82 %	<b>6 950,00 €</b>	

<b>Total sur le dispositif 00000813 - Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique :</b>				50 000,00 €
--	--	--	--	-------------

<b>Dispositif :</b>	00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale				
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13021224 - DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE				
Bénéficiaire :	R7478 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE				
Localisation :	CA DE CERGY-PONTOISE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	40 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65734		

<b>Base subventionnable :</b>	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>		
80 000,00 €	TTC	50 %	<b>40 000,00 €</b>	

**Etat récapitulatif des subventions proposées au vote**

<b>Commission permanente du :</b>	20/11/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-788	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale				
---------------------	--	--	--	--	--

<b>Dossier :</b>	13021228 - ANIMATION DES RESEAUX DE L'ESS ET PROMOTION DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE				
Bénéficiaire :	R31397 - CENTRE JEUNES DIRIGEANTS ECONOMIE SOCIAL				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	35 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
115 000,00 €	TTC 30,43 %	<b>35 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000814 - Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale :</b>	75 000,00 €
---	-------------

<b>Dispositif :</b>	00000815 - Soutien aux projets socialement innovants				
<b>Dossier :</b>	EX002921 - SYSTEMES SOLIDAIRES D'ORGANISATION DES VOLONTES ET FLUX (SSOVF)				
Bénéficiaire :	P0019834 - AIDE AU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS				
Localisation :	NOISY-LE-GRAND				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	50 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
128 000,00 €	TTC 39,06 %	<b>50 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	EX003056 - DYNACTERT				
Bénéficiaire :	EX002979 - MYRECYCLESTUFF				
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	32 500,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
65 000,00 €	HT 50 %	<b>32 500,00 €</b>

**Etat récapitulatif des subventions proposées au vote**

<b>Commission permanente du :</b>	20/11/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-788	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	91 - Interventions économiques transversales
<b>Programme :</b>	191003 - Economie sociale et solidaire
<b>Action :</b>	19100301 - Soutien à l'économie sociale et solidaire

<b>Dispositif :</b>	00000815 - Soutien aux projets socialement innovants				
---------------------	--	--	--	--	--

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	EX003073 - Développement d'un café social et culturel à Aubervilliers				
Bénéficiaire :	EX002649 - AVEC ASSOCIATION VERS L'ETABLISSEMENT D'UN CAFE CULTUREL				
Localisation :	AUBERVILLIERS				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	19 340,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
83 340,00 €	TTC 23,21 %	<b>19 340,00 €</b>

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	EX003077 - PLATEFORME DE FINANCEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX PAR LE MECENAT ET LE DON				
Bénéficiaire :	EX003000 - KOOM				
Localisation :	CONFLANS-SAINTE-HONORINE				
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD				
<b>Montant total :</b>	27 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574		

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
54 000,00 €	HT 50 %	<b>27 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000815 - Soutien aux projets socialement innovants :</b>	128 840,00 €
<b>Total sur l'imputation 939 - 91 - 191003 - 19100301 :</b>	256 915,00 €

**Etat récapitulatif des subventions proposées au vote**

<b>Commission permanente du :</b>	20/11/2013	<b>N° de rapport :</b>	CP13-788	<b>Budget :</b>	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	939 - Action économique
<b>Code fonctionnel :</b>	94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services
<b>Programme :</b>	194001 - Soutien à l'industrie et aux autres services
<b>Action :</b>	19400103 - Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

<b>Dispositif :</b>	00000398 - PM'up - Fonctionnement
---------------------	-----------------------------------

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dossier :</b>	13016975 - PM'UP 2011 - Année 3 - Lot 1 - Fonctionnement		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0023520 - CCIR CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE SERVICE CENTRAUX DG		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER		
<b>Montant total :</b>	25 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65738

Base subventionnable :	Taux de participation :	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
0,00 €	TTC	%	131 653,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000398 - PM'up - Fonctionnement :</b>	25 000,00 €
--	-------------

<b>Total sur l'imputation 939 - 94 - 194001 - 19400103 :</b>	25 000,00 €
--	-------------



## **ANNEXE 2 : FICHES PROJET SENSIBILISATION**

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021224**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

<b>Objet :</b>	<b>DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE</b>		
----------------	---	--	--

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	80 000,00 €	50,00 %	40 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			40 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-65734-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE  
 Adresse administrative : HOTEL D'AGGLOMERATION 95027 CERGY PONTOISE  
 Statut Juridique : Communauté d'Agglomération  
 Représentant : Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

N° SIRET : 24950010900015

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme proposé débute par l'organisation d'évènements dans le cadre du Mois de l'ESS de novembre 2013. Dès lors les dépenses seront engagées en amont, à partir du 1er octobre 2013.

**Objectifs :**

Le programme de sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale porté par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise répond aux objectifs suivants :

- promouvoir l'ESS et l'innovation sociale
- Accompagner et former à la construction/formalisation de projets innovants socialement
- amorcer des démarches de coopération et mutualisation entre acteurs économiques

**Description :**

Le programme de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise se décline autour de 3 axes de

développement issus du diagnostic territorial réalisé en 2012 :

**Axe 1-Développer l'entreprenariat social et solidaire en s'appuyant sur les forces du territoire pour favoriser le maintien et la création d'emplois locaux et pérennes :**

Constats et enjeux identifiés lors du diagnostic territorial :

Le territoire présente un déficit d'entrepreneurs sociaux. Par ailleurs, la pérennisation économique et organisationnelle des activités de l'ESS est un enjeu central pour la consolidation de ce secteur. Il s'agit d'appuyer le changement d'échelles, les mutations économiques éventuelles et de renforcer les mutualisations,...

Le tissu d'acteurs en matière d'accompagnement d'entreprises dite « classique » et de l'ESS est bien identifié et offre une bonne couverture d'intervention. Leur implantation historique et leur professionnalisme leur permettent de jouer pleinement leur rôle d'appui dans la création et le développement d'une activité. Toutefois, l'ancrage de certains acteurs territoriaux s'avère limitée et implique des actions dynamisantes.

Actions proposées dans le cadre du programme d'actions :

- Mener des actions de sensibilisation à l'entreprenariat social et solidaire qui s'appuieraient sur des dispositifs existants et qui permettraient l'émergence d'entrepreneurs sociaux
- Favoriser l'accompagnement des entreprises sociales et solidaires dans leur projet de création, de développement, de mutation ou de reprise en s'appuyant le dispositif local d'accompagnement

**Axe 2- Favoriser l'innovation sociale à travers l'émergence d'activités économiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux du territoire**

Constats et enjeux identifiés lors du diagnostic territorial :

Le diagnostic a permis d'identifier des besoins non satisfaits localement à savoir :

- Le développement des circuits courts : énergie, bois et restauration collective notamment, le réemploi
- La construction et la rénovation écologique de l'habitat, la mise en place de prestations autour de la réduction de la facture énergétique des bâtiments (particuliers et entreprises).
- La prestation de services aux entreprises (conciergeries, crèches d'entreprise, aide à la réalisation de commandes groupées, livraison en mobilité douce, etc.)
- Le développement de commerces et de services de proximité en tant qu'outils de redynamisation des quartiers et de création de lien social (restaurants associatifs, épiceries solidaires, garage solidaire...etc...)

Cet axe a pour ambition de répondre au déficit de porteurs de projet et au déficit de développement des structures de l'ESS. Il s'agit d'inciter et d'accompagner à la création de nouvelles activités, alliant viabilité économique, et missions sociales, éthiques, solidaires.

Actions proposées dans le cadre du programme d'actions :

- Réaliser une étude sur l'économie circulaire pour identifier des opportunités d'activités pouvant générer la création ou le développement d'entreprises sociales autour de ce secteur et favoriser l'émergence de coopérations entre les entreprises du secteur.

**Axe 3- Mettre en dialogue et valoriser les acteurs de l'économie sociale et solidaire**

Constats et enjeux identifiés lors du diagnostic territorial :

L'étude a permis de mettre en évidence un défaut de visibilité de l'ESS, un manque de lieu de concertation entre les acteurs de l'ESS et une nécessité de renforcer les liens entre les entreprises classiques et les entreprises de l'ESS.

Actions proposées dans le cadre du programme d'actions :

- Accompagner le rapprochement entre les acteurs de l'ESS et les acteurs du développement

**économique**

- Promouvoir l'ESS à travers l'organisation d'évènements comme le mois de l'Economie sociale et solidaire ou la réalisation d'un guide

**Moyens mis en œuvre :**

Le programme est porté par une chargée de mission dédiée à l'ESS et à l'entrepreneuriat. Il s'appuie sur l'organisation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En outre, ce programme fait appel aux partenariats engagés depuis quelques années et renforcés par le travail de diagnostic en amont de la définition du plan d'actions.

Ainsi, la CACP s'appuie sur les établissements d'enseignement du territoire, l'incubateur Antropia, l'ADESS 95, la CAE Confluence créée sur le territoire en 2013, l'Etat, Initiative 95, les villes, les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, les missions locales, le Club Cigales, les entreprises, le CEEVO, la CCI, Voie 95, etc.

**Intérêt régional :**

L'économie sociale et solidaire a un ancrage territorial fort. La Région a besoin de partenaires locaux qui participent au développement de l'ESS. D'autre part, le programme proposé par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise entre dans la stratégie de développement inscrite dans le Pacte pour le développement des territoires (2012-2015) et fait suite à un diagnostic territorial sur l'ESS réalisé en 2012 et co-financé par la Région.

**Public(s) cible(s) :**

Le public cible est différent en fonction des actions :

- habitants de la CACP
- acteurs de l'ESS
- entreprises de l'ESS
- entreprises
- porteurs de projet

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du plan de financement sont éligibles. Les frais de structure sont calculés sur la base de 4% des frais de la CACP, poids de l'action dans l'ensemble des frais (consommables, frais de déplacement et frais postaux et de télécom)

**Localisation géographique :**

- CA DE CERGY-PONTOISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Prestations externes (dont études, conseil, communication, évènementiel)	77 000,00	96,25%	REGION IDF	40 000,00	50,00%
Charges de structure	3 000,00	3,75%	AUTOFINANCEMENT	40 000,00	50,00%
Total	80 000,00	100,00%	Total	80 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	80 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 739 078,36 €
2010	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	2 175 000,00 €
2010	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	162 129,00 €
2010	Politique de l'eau-Investissement	944 822,00 €
2010	Accessibilité des transports	140 000,00 €
2010	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Diagnostic	15 000,00 €
2011	Circulations douces	493 442,50 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	497 250,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 439 951,06 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 462 925,00 €
2011	Voirie des TIRN	836 121,00 €
2011	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	23 100,00 €
2011	Politique énergie climat	25 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 609 909,40 €
2012	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	25 000,00 €
2012	Soutien aux programmes de territoires agriurbains : aide à la mise en oeuvre du plan d'action	23 100,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	29 310,30 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	3 999 900,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	588 606,00 €
2012	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	400 000,00 €
2013	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	441 394,50 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	67 500,00 €
	Montant total	22 138 539,12 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021228**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : ANIMATION DES RESEAUX DE L'ESS ET PROMOTION DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	115 000,00 €	30,43 %	35 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>35 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CENTRE JEUNES DIRIGEANTS  
ECONOMIE SOCIAL  
Adresse administrative : 24 RUE DU ROCHER  
75008 PARIS 08  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur Olivier OBLED, Président

Objet : Au travers de ses activités, le CJDES se veut ouvert au débat avec les autres, capteur de l'innovation sociale avec des " passerelles", des rencontres entre aceurs de l'économie sociale et autres acteurs économiques et sociaux comme les entreprises sociales, les administrations, le secteur lucratif, les syndicats...

Date de publication au JO : 4 février 2006

N° SIRET : 33831930400055

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : promouvoir, de diffuser et de faire réseau autour des pratiques innovantes de l'économie sociale et solidaire

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'action présenté par le CJDES débute à l'automne 2013 et il convient donc de prendre en charge les dépense à partir du 1er septembre 2013.

**Objectifs :**

Le programme d'actions porté par le CJDES répond aux objectifs suivants :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale en Île-de-France
- Accompagner et former à la formalisation de projets innovants socialement

**Description :**

Né en 1985, le Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs de l'économie sociale est un réseau de dirigeants, acteurs et cadres engagés dans un projet collectif ayant pour but de transmettre la culture et les valeurs de l'économie sociale. Lieu d'échanges et de réflexion, il a pour ambition de préparer le renouvellement des générations au sein des entreprises de l'économie sociale et de leurs instances dirigeantes.

Le programme du CJDES se développe autour de 5 actions principales :

- Organisation de soirées "un parcours, un engagement"

Il s'agit d'organiser un débat à partir du témoignage d'une personne avec un parcours remarquable dans l'ESS.

- Organisation de clubs RH, RSE et gouvernance

Ces clubs ont pour objet de réinterroger les pratiques des acteurs à l'aune des valeurs qu'ils promeuvent, confronter les pratiques entre pairs et faciliter les partages d'expérience dans les 3 domaines.

- Sensibilisation à l'ESS de nouveaux collaborateurs de structures

L'objectif est de donner des savoirs de base aux nouveaux collaborateurs de structures ESS et leur permettre de se créer un réseau.

- l'observatoire des pratiques innovantes de l'ESS

L'observatoire s'intéresse principalement aux innovations portant sur la gouvernance, l'organisation, le management et les offres de services développées par les structures de l'ESS en France et à l'international.

- Université du CJDES

Promotion et sensibilisation à l'ESS et échanges entre les acteurs sur les sujets et enjeux transversaux du secteur.

**Moyens mis en œuvre :**

Ce programme d'action s'appuie sur le salarié du CJDES et les 28 bénévoles actifs du réseau en Île-de-France.

En outre, ce programme se développe grâce aux partenariats avec l'Atelier, la CRESS, les collectivités territoriales, les universités et grandes écoles

**Intérêt régional :**

Le programme proposé par le CJDES permet une meilleure connaissance des innovations dans l'ESS, de travailler à une sensibilisation auprès des dirigeants et cadres des structures et est complémentaire aux actions de l'Atelier, des réseaux et fédérations de l'ESS.

**Public(s) cible(s) :**

Grand public, dirigeants et cadres de l'ESS, les étudiants, les réseaux.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du programme d'action est éligible.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL HORS EMPLOIS TREMLIN	35 000,00	30,43%	REGION IDF	35 000,00	30,43%
PRESTATIONS EXTERNES (dont communication, évènementiel)	50 000,00	43,48%	Mairie de Paris (acquis)	10 000,00	8,70%
Charges de structure	30 000,00	26,09%	DGCS (acquis)	30 000,00	26,09%
Total	115 000,00	100,00%	Fondation Credit Cooperatif (acquis)	30 000,00	26,09%
			MNT (acquis)	10 000,00	8,70%
			Total	115 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	28 000,00 €
2015	7 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Lutte contre les discriminations	9 731,00 €
	Montant total	9 731,00 €

## **ANNEXE 3 : FICHE PROJET – SOUTIEN AUX POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ECONOMIQUE**

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021237**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

<b>Objet : PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - APPUI</b>
--

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique	105 548,00 €	35,06 %	37 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			37 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION APPUI

Adresse administrative : 56 RUE DES FILLETES  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Caroline MACHILLOT, Présidente

Objet : L'association a pour objet de contribuer au développement local en travaillant à l'accompagnement et à l'animation de projets novateurs en matière de développement économique et social.

Elle est amenée ainsi à assurer le développement d'activités économiques et/ou culturelles.

Date de publication au JO : 21 février 2005

N° SIRET : 48435256200025

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le PTCE a pour objet le développement de coopérations entre les restaurants sociaux structurés en chantiers d'insertion (ACI) pour renforcer leur pérennité économique et offrir une base solide à l'accueil de projets similaires en cours de préfiguration.

Nés de la transformation des cuisines informelles des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) d'Île-de-France, ces activités de l'ESS ont une vocation sociale forte sur leur territoire d'ancrage (repas à bas prix,

insertion professionnelle, activité d'utilité sociale reconnue au sein d'un FTM).

1- Asseoir la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale œuvrant dans l'insertion par l'activité économique.

L'élaboration collective de réponses doit permettre de revisiter un modèle d'exploitation partagé, mais dont l'efficacité économique n'est pas optimisée par une coopération sur des dimensions stratégiques (approvisionnements, prestations, intervention sur les ressorts et pesanteurs de la production, nouveaux débouchés pour les ventes de repas sociaux...).

2- Mutualiser une ingénierie technique et réglementaire au service d'un secteur d'activité en développement et en mouvement, particulièrement cadré.

L'anticipation des évolutions propres à ce sous-secteur de la restauration sociale et leur traduction pratique par les acteurs de l'ESS qui y sont investis doit permettre de doter leurs professionnels d'une approche actualisée de l'ensemble de leur activité (matériels de production, nature des productions et conditions de commercialisation, application des réglementations sanitaires et de mise en concurrence...).

3- Intégrer le développement de nouveaux restaurants similaires en Ile-de-France au mouvement de coopération engagé avec les acteurs existants.

Un cercle vertueux peut se constituer entre le levier de compétences et de services du PTCE qui pourra bénéficier aux acteurs de l'ESS émergents, et un changement d'échelle favorable du groupement des restaurants sociaux.

#### **Description :**

APPUI porte 3 actions qui font l'objet de cette fiche projet :

- Animation et structuration du PTCE afin de :

Faciliter les coopérations en alimentant les membres du PTCE sur les sujets qui les concernent ;

Assurer la cohérence des 5 autres actions envisagées par l'animation et la coordination d'ensemble du PTCE ;

Générer des perspectives en mobilisant des partenaires stratégiques du champ des restaurants sociaux sous forme d'ACI.

#### **Mise en oeuvre :**

L'animation et la structuration des coopérations se définissent comme le pivot du travail collectif du PTCE. Elles prendront forme par l'organisation de rencontres adaptées aux contraintes de chacun ouvrant la voie à la réflexion partagée et la production de connaissances nouvelles, structurées, sur les thèmes de travail du PTCE.

La dynamique collective sera ainsi alimentée par le porteur de l'action dans l'émergence de nouvelles problématiques de travail au-delà des objets ciblés par les 5 autres actions du PTCE et dans la formalisation progressive d'un maillage pérenne entre les membres du PTCE, à partir des coopérations expérimentées.

- Préfiguration d'une gestion mutualisée des achats et prestations de services afin de :

Développer une connaissance commune des prix, fournisseurs, prestataires et conditions de choix de ces derniers par les restaurants sociaux membres du PTCE ;

Définir les bases d'une politique d'achat mutualisée pour faire baisser sensiblement les coûts et dégager des marges de manœuvre financières ;

Simuler une centrale d'achat coopérative.

#### **Mise en oeuvre :**

En opérant une mise à plat des dépenses et des pratiques d'achat des différents restaurants membres du PTCE, il pourra être mis en exergue les leviers à activer pour rationnaliser les charges de matières premières, fournitures et services extérieurs.

La coopération devra générer une stratégie partagée pour engager des négociations avec les différents fournisseurs de matières premières et de services, à l'échelle du PTCE. L'investigation menée par le porteur formalisera les différentes hypothèses qui se présentent aux membres du PTCE pour revisiter leurs logiques d'achats de manière pérenne, à partir d'une analyse experte des leviers commerciaux possibles.

- Mutualisation d'outils de gestion afin de renforcer la technicité des structures existantes et leur capacité à mener :
- une application plus rigoureuse des principes de maîtrise des risques sanitaires ;
- une analyse plus fine des données économiques relatives à leur activité de production.

#### **Mise en oeuvre :**

La formalisation et l'expérimentation d'outils de gestion s'attachera à doter chaque structure, mais également le collectif qu'elles constituent, d'une capacité accrue à apprécier les indicateurs phares de l'activité économique, et de la conformité des pratiques sanitaires. Pour ce faire, le porteur de l'action mènera les investigations permettant de cibler et élaborer les outils nécessaires, avant d'en travailler l'appropriation par les structures impliquées. Le PTCE s'appuiera sur ses outils partagés de gestion et d'analyse des activités pour mieux évaluer la mise en oeuvre du « paquet hygiène » et la santé économique de chaque structure, et de mieux comprendre les difficultés rencontrées le cas échéant.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le PTCE s'appuie sur un consortium de 4 membres porteurs d'action :

- APPUI
- TAF ET MAFFE
- MARMITE D'AFRIQUE
- COALLIA

Au delà des ressources humaines de ces membres, les moyens et partenariats mobilisés sont les suivants :

#### Prestations externes :

- Des prestataires externes mandatés au regard de leur expertise technique dans la démarche de structuration juridique du pôle et dans le cadre de nouvelles actions jugées pertinentes par les membres du PTCE (Action 1).
- Organismes de formation et formateurs indépendants pour proposer des contenus adaptés et mettre en œuvre une formation partagée (Action 2).
- Intervention d'une expertise en matière d'achat sur les marchés de denrées importées, pour bien identifier les marges de négociation (Action 4).
- Prestataire spécialisé dans la gestion administrative et financière et compétent pour la conception d'outils de gestions spécifiques à des restaurants sociaux conventionnés en ACI (Action 5).
- Intervenants spécialisés en matériels professionnels de cuisines et techniques culinaires (Action 6).
- Intervenant spécialisé en Plan de Maîtrise Sanitaire (Action 6).
- Mise en forme de supports techniques destinés aux membres (Action 6).

#### Moyens logistiques :

Les bureaux de chaque structure porteuse d'une action.

Les espaces de production des restaurants sociaux existants partenaires (plateaux techniques de formation).

2 salles de réunion (COALLIA et TAF ET MAFFE).

Outils bureautiques de chaque intervenants : ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones.

#### Partenaires privés:

- COALLIA, ADOMA, ADEF : propriétaires/gestionnaires de FTM et résidences sociales ;
- Association AURORE : acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, oeuvrant

notamment dans la restauration sociale ;

- FNARS : réseau national de structures oeuvrant pour la réinsertion sociale et notamment les SIAE ;
- Unformation : OPCA (notamment) de structures de l'IAE ;
- Fournisseurs de matières premières et de services : potentiels ou en activité auprès de membre(s),
- Structures porteuses de centrales d'achat coopératives : pour étudier leur fonctionnement.

Partenaires publics :

- CILPI : service de l'Etat impliqué dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- DDCS : service de l'Etat impliqué dans l'intégration socio-professionnelle des populations migrantes ;
- DIRECCTE : service de l'Etat chargé du conventionnement et du suivi des Ateliers Chantier d'Insertion ;
- DGCCRF : service de l'Etat chargé de la réglementation applicable en matière de mise en concurrence ;
- Mairie de Paris : (DDEEES, DPVI) particulièrement investie sur la transformation des FTM parisiens et le devenir des restaurants sociaux rénovés dans le cadre du Plan de traitement ;
- Conseil général de la Seine Saint-Denis : impliqué dans le soutien aux structures IAE embauchant du public RSA (notamment les restaurants sociaux en ACI)
- Conseil Régional Ile-de-France : au titre de son soutien aux structures de l'IAE (Emploi Tremplins SIAE...)
- Pôle Emploi : pour travailler sur les formations des salariés en insertion et le recrutement des équipes encadrantes ;
- FLES de Paris : organisme financiant la formation des salariés en insertion.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet s'intègre dans la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Le soutien à cette dynamique passe par le dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique, l'objectif est le développement endogène des territoires.

Le dispositif régional offre la possibilité d'accompagner la démarche sur 3 ans en fonction des résultats d'un bilan intermédiaire.

#### **Public(s) cible(s) :**

Le plan d'action vise à soutenir l'activité des restaurants sociaux des foyers de travailleurs migrants en premier lieu. A travers ces activités, ces actions touchent l'insertion professionnelle et sociale des publics.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du plan de financement sont éligibles. Les charges de structure directement liées à l'action sont calculées sur la base de 20 % des charges de personnel liées directement à l'action.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

#### **Contrat Particulier :** Hors CPRD

#### **CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (HORS EMPLOI-TREMPLIN)	76 290,00	72,28%
PRESTATIONS (conseil, communication, ...)	14 000,00	13,26%
Charges de structures directement liées au projet	15 258,00	14,46%
Total	105 548,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	37 000,00	35,06%
ETAT (PTCE)	41 000,00	38,84%
MAIRIE DE PARIS (EC)	13 640,00	12,92%
CG 93 (EC)	9 108,00	8,63%
AUTOFINANCEMENT	4 800,00	4,55%
Total	105 548,00	100,00%

#### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	29 600,00 €
2015	7 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021248

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - TAF ET MAFFE**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique	11 800,00 €	33,90 %	4 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

## **PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION TAF ET MAFFE  
Adresse administrative : RESIDENCE BACHIR SOUNI  
93200 SAINT-DENIS  
Statut Juridique :  
Représentant :

N° SIRET : 48191328300018

## **PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique  
Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2014

Début prévisionnel de fin de projet  
Démarrage anticipé de projet : Non

## **Objectifs :**

**Objectifs :** Le PTCE a pour objet le développement de coopérations entre les restaurants sociaux structurés en chantiers d'insertion (ACI) pour renforcer leur pérennité économique et offrir une base solide à l'accueil de projets similaires en cours de préfiguration.

Nés de la transformation des cuisines informelles des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) d'Île-de-France, ces activités de l'ESS ont une vocation sociale forte sur leur territoire d'ancrage (repas à bas prix, insertion professionnelle, activité d'utilité sociale reconnue au sein d'un FTM).

1- Assurer la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale œuvrant dans l'insertion par l'activité économique.

L'élaboration collective de réponses doit permettre de revisiter un modèle d'exploitation partagé, mais dont l'efficacité économique n'est pas optimisée par une coopération sur des dimensions stratégiques (approvisionnements, prestations, intervention sur les ressorts et pesanteurs de la production, nouveaux débouchés pour les ventes de repas sociaux...).

2- Mutualiser une ingénierie technique et réglementaire au service d'un secteur d'activité en développement et en mouvement, particulièrement cadré.

L'anticipation des évolutions propres à ce sous-secteur de la restauration sociale et leur traduction pratique par les acteurs de l'ESS qui y sont investis doit permettre de doter leurs professionnels d'une approche actualisée de l'ensemble de leur activité (matériels de production, nature des productions et conditions de commercialisation, application des réglementations sanitaires et de mise en concurrence...).

3- Intégrer le développement de nouveaux restaurants similaires en Ile-de-France au mouvement de coopération engagé avec les acteurs existants.

Un cercle vertueux peut se constituer entre le levier de compétences et de services du PTCE qui pourra bénéficier aux acteurs de l'ESS émergents, et un changement d'échelle favorable du groupement des restaurants sociaux.

#### **Description :**

TAF ET MAFFE porte une action qui fait l'objet de cette fiche projet : Mutualisation de la formation externe des salariés en insertion

#### Objectif général :

- Assurer la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale oeuvrant dans l'insertion par l'activité économique. (Objectif 1)

#### Objectifs opérationnels:

- Mettre en commun les besoins de formation externe des membres du PTCE pour élaborer une stratégie commune ;
- Elaborer des projets de formations « sur mesure », plus ambitieux que l'existant, en travaillant la mutualisation des ressources par une coordination opérationnelle.

#### Mise en oeuvre :

Pour enrichir le parcours de formation externe des salariés en insertion des membres du PTCE, le porteur s'attachera à mutualiser les expériences et la force de proposition de chaque structure.

Cette coopération autour du processus formatif (externe) des restaurants sociaux se construira à travers :

- l'organisation de la formation des salariés en insertion (une construction commune maîtrisée et reconductible, davantage de plateaux techniques utilisables puisque plusieurs sites mobilisés, ...),
- la qualité pédagogique et la transférabilité des contenus et expériences formatives,
- le coût des actions (mutualisation des besoins simultanés permettant de constituer des groupes adaptés, continuité des sessions de formation par la succession des groupes...)

Le PTCE se dotera ainsi progressivement d'une force de travail commune pour la mise en oeuvre de formations externes, leur analyse partagée et la mise en perspective de reconductions ou de nouvelles actions de formation à moyen terme.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le PTCE s'appuie sur un consortium de 4 membres porteurs d'action :

- APPUI
- TAF ET MAFFE
- MARMITE D'AFRIQUE
- COALLIA

Au delà des ressources humaines de ces membres, les moyens et partenariats mobilisés sont les suivants :

#### Prestations externes :

- Des prestataires externes mandatés au regard de leur expertise technique dans la démarche de structuration juridique du pôle et dans le cadre de nouvelles actions jugées pertinentes par les membres du PTCE (Action 1).

- Organismes de formation et formateurs indépendants pour proposer des contenus adaptés et mettre en oeuvre une formation partagée (Action 2).
- Intervention d'une expertise en matière d'achat sur les marchés de denrées importées, pour bien identifier les marges de négociation (Action 4).
- Prestataire spécialisé dans la gestion administrative et financière et compétent pour la conception d'outils de gestions spécifiques à des restaurants sociaux conventionnés en ACI (Action 5).
- Intervenants spécialisés en matériels professionnels de cuisines et techniques culinaires (Action 6).
- Intervenant spécialisé en Plan de Maîtrise Sanitaire (Action 6).
- Mise en forme de supports techniques destinés aux membres (Action 6).

**Moyens logistiques :**

Les bureaux de chaque structure porteuse d'une action.

Les espaces de production des restaurants sociaux existants partenaires (plateaux techniques de formation).

2 salles de réunion (COALLIA et TAF ET MAFFE).

Outils bureautiques de chaque intervenant : ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones.

**Partenaires privés:**

- COALLIA, ADOMA, ADEF : propriétaires/gestionnaires de FTM et résidences sociales ;
- Association AURORE : acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, œuvrant notamment dans la restauration sociale ;
- FNARS : réseau national de structures œuvrant pour la réinsertion sociale et notamment les SIAE ;
- Unification : OPCA (notamment) de structures de l'IAE ;
- Fournisseurs de matières premières et de services : potentiels ou en activité auprès de membre(s),
- Structures porteuses de centrales d'achat coopératives : pour étudier leur fonctionnement.

**Partenaires publics :**

- CILPI : service de l'Etat impliqué dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- DDCS : service de l'Etat impliqué dans l'intégration socio-professionnelle des populations migrantes ;
- DIRECCTE : service de l'Etat chargé du conventionnement et du suivi des Ateliers Chantier d'Insertion ;
- DGCCRF : service de l'Etat chargé de la réglementation applicable en matière de mise en concurrence ;
- Mairie de Paris : (DDEEES, DPVI) particulièrement investie sur la transformation des FTM parisiens et le devenir des restaurants sociaux rénovés dans le cadre du Plan de traitement ;
- Conseil général de la Seine Saint-Denis : impliqué dans le soutien aux structures IAE embauchant du public RSA (notamment les restaurants sociaux en ACI)
- Conseil Régional Ile-de-France : au titre de son soutien aux structures de l'IAE (Emploi Tremplins SIAE...)
- Pôle Emploi : pour travailler sur les formations des salariés en insertion et le recrutement des équipes encadrantes ;
- FLES de Paris : organisme finançant la formation des salariés en insertion.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'intègre dans la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Le soutien à cette dynamique passe par le dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique, l'objectif est le développement endogène des territoires.

Le dispositif régional offre la possibilité d'accompagner la démarche sur 3 ans en fonction des résultats d'un bilan intermédiaire.

**Public(s) cible(s) :**

Le plan d'action vise à soutenir l'activité des restaurants sociaux des foyers de travailleurs migrants en premier lieu. À travers ces activités, ces actions touchent l'insertion professionnelle et sociale des publics.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du plan de financement sont éligibles. Les charges de structure directement liées à l'action sont calculées sur la base de 20 % des charges de personnel liées directement à l'action.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel (hors emplois tremplin)	6 500,00	55,08%
PRESTATIONS EXTERNES (formation,...)	4 000,00	33,90%
charges de structure directement lié au projet	1 300,00	11,02%
Total	11 800,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	4 000,00	33,90%
ETAT (PTCE)	4 000,00	33,90%
MAIRIE DE PARIS (EC)	2 800,00	23,73%
CG 93 (EC)	1 000,00	8,47%
Total	11 800,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	3 200,00 €
2015	800,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021251**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

<b>Objet :</b> PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - MARMITE D'AFRIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique	5 850,00 €	35,04 %	2 050,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			2 050,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION MARMITE D'AFRIQUE  
 Adresse administrative : 21 T BD DE LA COMMANDERIE  
                                  75019 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame KONE, Présidente

Objet : NC

Date de publication au JO : 31 mai 2008

N° SIRET : 52003613800029

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le PTCE a pour objet le développement de coopérations entre les restaurants sociaux structurés en chantiers d'insertion (ACI) pour renforcer leur pérennité économique et offrir une base solide à l'accueil de projets similaires en cours de préfiguration.

Nés de la transformation des cuisines informelles des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) d'Île-de-France, ces activités de l'ESS ont une vocation sociale forte sur leur territoire d'ancre (repas à bas prix, insertion professionnelle, activité d'utilité sociale reconnue au sein d'un FTM).

1- Assurer la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale œuvrant dans l'insertion par l'activité économique.

L'élaboration collective de réponses doit permettre de revisiter un modèle d'exploitation partagé, mais

dont l'efficacité économique n'est pas optimisée par une coopération sur des dimensions stratégiques (approvisionnements, prestations, intervention sur les ressorts et pesanteurs de la production, nouveaux débouchés pour les ventes de repas sociaux...).

2- Mutualiser une ingénierie technique et réglementaire au service d'un secteur d'activité en développement et en mouvement, particulièrement cadré.

L'anticipation des évolutions propres à ce sous-secteur de la restauration sociale et leur traduction pratique par les acteurs de l'ESS qui y sont investis doit permettre de doter leurs professionnels d'une approche actualisée de l'ensemble de leur activité (matériels de production, nature des productions et conditions de commercialisation, application des réglementations sanitaires et de mise en concurrence...).

3- Intégrer le développement de nouveaux restaurants similaires en Ile-de-France au mouvement de coopération engagé avec les acteurs existants.

Un cercle vertueux peut se constituer entre le levier de compétences et de services du PTCE qui pourra bénéficier aux acteurs de l'ESS émergents, et un changement d'échelle favorable du groupement des restaurants sociaux.

#### **Description :**

MARMITE D'AFRIQUE porte une action, objet de cette fiche action : Mutualisation de ressources humaines

#### Objectifs généraux :

- Assurer la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale oeuvrant dans l'insertion par l'activité économique. (Objectif 1)
- Intégrer le développement de nouveaux restaurants similaires en Ile-de-France au mouvement de coopération engagé avec les acteurs existants. (Objectif 3)

#### Objectif opérationnel:

- Affiner les profils de poste et les conditions d'emploi des salariés encadrants en cohérence avec les besoins réels des restaurants sociaux (approche qualitative des ressources humaines) ;
- Poser les bases d'une gestion prévisionnelle mutualisée de l'emploi pérenne et en insertion des restaurants sociaux (approche davantage quantitative des ressources humaines).

#### Mise en oeuvre :

Pour faciliter le recrutement et l'équilibre des équipes encadrantes au sein des restaurants en ACI et des futurs établissements, le travail collectif mené par le porteur de l'action s'attachera à :

- mieux maîtriser le besoin en encadrement par une lecture comparative (entre membres du PTCE) des fonctions pourvues et d'éventuels postes à pourvoir ;
- lisser les procédures de recrutement dans les différentes structures et leur donner accès à leur réseau respectif pour optimiser l'embauche de salariés compétents et sensibilisés au projet social des membres du PTCE ;
- élaborer collectivement les conditions et supports au partage ponctuel ou pérenne de salariés volontaires, dont l'activité au sein de différents membres du PTCE aurait du sens : encadrants techniques, responsable administratif et financier, cuisinière, chef d'équipe de production.
- expérimenter et évaluer le cas échéant des mutualisations de ressources humaines concrètes entre membres du PTCE.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le PTCE s'appuie sur un consortium de 4 membres porteurs d'action :

- APPUI
- TAF ET MAFFE
- MARMITE D'AFRIQUE
- COALLIA

Au delà des ressources humaines de ces membres, les moyens et partenariats mobilisés sont les suivants :

Prestations externes :

- Des prestataires externes mandatés au regard de leur expertise technique dans la démarche de structuration juridique du pôle et dans le cadre de nouvelles actions jugées pertinentes par les membres du PTCE (Action 1).
- Organismes de formation et formateurs indépendants pour proposer des contenus adaptés et mettre en oeuvre une formation partagée (Action 2).
- Intervention d'une expertise en matière d'achat sur les marchés de denrées importées, pour bien identifier les marges de négociation (Action 4).
- Prestataire spécialisé dans la gestion administrative et financière et compétent pour la conception d'outils de gestions spécifiques à des restaurants sociaux conventionnés en ACI (Action 5).
- Intervenants spécialisés en matériels professionnels de cuisines et techniques culinaires (Action 6).
- Intervenant spécialisé en Plan de Maîtrise Sanitaire (Action 6).
- Mise en forme de supports techniques destinés aux membres (Action 6).

Moyens logistiques :

Les bureaux de chaque structure porteuse d'une action.

Les espaces de production des restaurants sociaux existants partenaires (plateaux techniques de formation).

2 salles de réunion (COALLIA et TAF ET MAFFE).

Outils bureautiques de chaque intervenant : ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones.

Partenaires privés:

- COALLIA, ADOMA, ADEF : propriétaires/gestionnaires de FTM et résidences sociales ;
- Association AURORE : acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, œuvrant notamment dans la restauration sociale ;
- FNARS : réseau national de structures œuvrant pour la réinsertion sociale et notamment les SIAE ;
- Uniformation : OPCA (notamment) de structures de l'IAE ;
- Fournisseurs de matières premières et de services : potentiels ou en activité auprès de membre(s),
- Structures porteuses de centrales d'achat coopératives : pour étudier leur fonctionnement.

Partenaires publics :

- CILPI : service de l'Etat impliqué dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- DDCS : service de l'Etat impliqué dans l'intégration socio-professionnelle des populations migrantes ;
- DIRECCTE : service de l'Etat chargé du conventionnement et du suivi des Ateliers Chantier d'Insertion ;
- DGCCRF : service de l'Etat chargé de la réglementation applicable en matière de mise en concurrence ;
- Mairie de Paris : (DDEEES, DPVI) particulièrement investie sur la transformation des FTM parisiens et le devenir des restaurants sociaux rénovés dans le cadre du Plan de traitement ;
- Conseil général de la Seine Saint-Denis : impliqué dans le soutien aux structures IAE embauchant du public RSA (notamment les restaurants sociaux en ACI)
- Conseil Régional Ile-de-France : au titre de son soutien aux structures de l'IAE (Emploi Tremplins SIAE...)
- Pôle Emploi : pour travailler sur les formations des salariés en insertion et le recrutement des équipes encadrantes ;
- FLES de Paris : organisme finançant la formation des salariés en insertion.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'intègre dans la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Le soutien à cette dynamique passe par le dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique, l'objectif est le développement endogène des territoires.

Le dispositif régional offre la possibilité d'accompagner la démarche sur 3 ans en fonction des résultats d'un bilan intermédiaire.

**Public(s) cible(s) :**

Le plan d'action vise à soutenir l'activité des restaurants sociaux des foyers de travailleurs migrants en premier lieu. A travers ces activités, ces actions touchent l'insertion professionnelle et sociale des publics.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du plan de financement sont éligibles. Les charges de structure directement liées à l'action sont calculées sur la base de 20 % des charges de personnel liées directement à l'action.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPer :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
CHARGES DE PERSONNEL (hormis emploi tremplin)	4 875,00	83,33%	REGION IDF	2 050,00	35,04%
charges de structure directement lié au projet	975,00	16,67%	ETAT (PTCE)	2 500,00	42,74%
Total	5 850,00	100,00%	MAIRIE DE PARIS (EC)	750,00	12,82%
			CG 93 (EC)	550,00	9,40%
			Total	5 850,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	2 050,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	ARSIE- Aide à l'investissement	8 500,00 €
	Montant total	8 500,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13021252**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

<b>Objet :</b>	<b>PTCE - RESSOURCER UN SECTEUR EMERGENT DE RESTAURATIONS SOLIDAIRES - COALLIA</b>
----------------	--

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique	13 950,00 €	49,82 %	6 950,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			6 950,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination	: COALLIA
Adresse administrative	: 16 COUR SAINT-ELOI 75592 PARIS CEDEX 12
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Monsieur JEAN-MARIE OUDOT, DIRECTEUR GENERAL
Objet	: L'association Colallia est une association de solidarité oeuvrant principalement dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale.
Date de publication au JO	: 1 mars 1962
N° SIRET	: 77568030900611

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Le PTCE a pour objet le développement de coopérations entre les restaurants sociaux structurés en chantiers d'insertion (ACI) pour renforcer leur pérennité économique et offrir une base solide à l'accueil de projets similaires en cours de préfiguration.

Nés de la transformation des cuisines informelles des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) d'Ile-de-France, ces activités de l'ESS ont une vocation sociale forte sur leur territoire d'ancre (repas à bas prix, insertion professionnelle, activité d'utilité sociale reconnue au sein d'un FTM).

1- Assurer la pérennité économique d'acteurs de la restauration sociale œuvrant dans l'insertion par l'activité économique.

L'élaboration collective de réponses doit permettre de revisiter un modèle d'exploitation partagé, mais dont l'efficacité économique n'est pas optimisée par une coopération sur des dimensions stratégiques (approvisionnements, prestations, intervention sur les ressorts et pesanteurs de la production, nouveaux débouchés pour les ventes de repas sociaux...).

2- Mutualiser une ingénierie technique et réglementaire au service d'un secteur d'activité en développement et en mouvement, particulièrement cadré.

L'anticipation des évolutions propres à ce sous-secteur de la restauration sociale et leur traduction pratique par les acteurs de l'ESS qui y sont investis doit permettre de doter leurs professionnels d'une approche actualisée de l'ensemble de leur activité (matériels de production, nature des productions et conditions de commercialisation, application des réglementations sanitaires et de mise en concurrence...).

3- Intégrer le développement de nouveaux restaurants similaires en Ile-de-France au mouvement de coopération engagé avec les acteurs existants.

Un cercle vertueux peut se constituer entre le levier de compétences et de services du PTCE qui pourra bénéficier aux acteurs de l'ESS émergents, et un changement d'échelle favorable du groupement des restaurants sociaux.

#### **Description :**

COALLIA porte l'action : Ressources en équipements et réglementation applicable aux restaurants sociaux

#### Objectif général :

- Mutualiser une ingénierie technique et réglementaire au service d'un secteur d'activité en développement et en mouvement, particulièrement cadré. (Objectif 2)

#### Objectifs opérationnels :

- Constituer une ressource partagée sur les options techniques et les contraintes réglementaires s'appliquant à l'activité de restauration collective des restaurants sociaux,
- Disposer des éléments techniques permettant de revisiter le modèle de développement de l'activité (nouveaux matériels et agencements de locaux spécifiques dans le cadre d'une évolution souhaitée de l'activité de restauration de base).

#### Mise en oeuvre :

Le travail du porteur consiste à étoffer et faciliter la mise à jour des connaissances techniques et réglementaires détenues par les membres du PTCE et leurs partenaires. Ainsi, il s'attachera à explorer les options techniques (agencements des locaux, matériels) et les conditions de mise en oeuvre des textes s'appliquant à l'activité de restauration sociale, pour conseiller les membres du PTCE et leurs partenaires.

Le PTCE se dotera ainsi progressivement d'un espace d'échange et de veille technique utile tant au fonctionnement quotidien qu'à la stratégie de développement de chacun de ses membres.

Cette action pourra éventuellement devenir un service mutualisé pérenne du pôle, à terme.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le PTCE s'appuie sur un consortium de 4 membres porteurs d'action :

- APPUI
- TAF ET MAFFE
- MARMITE D'AFRIQUE
- COALLIA

Au delà des ressources humaines de ces membres, les moyens et partenariats mobilisés sont les suivants :

Prestations externes :

- Des prestataires externes mandatés au regard de leur expertise technique dans la démarche de structuration juridique du pôle et dans le cadre de nouvelles actions jugées pertinentes par les membres du PTCE (Action 1).
- Organismes de formation et formateurs indépendants pour proposer des contenus adaptés et mettre en œuvre une formation partagée (Action 2).
- Intervention d'une expertise en matière d'achat sur les marchés de denrées importées, pour bien identifier les marges de négociation (Action 4).
- Prestataire spécialisé dans la gestion administrative et financière et compétent pour la conception d'outils de gestions spécifiques à des restaurants sociaux conventionnés en ACI (Action 5).
- Intervenants spécialisés en matériels professionnels de cuisines et techniques culinaires (Action 6).
- Intervenant spécialisé en Plan de Maîtrise Sanitaire (Action 6).
- Mise en forme de supports techniques destinés aux membres (Action 6).

**Moyens logistiques :**

Les bureaux de chaque structure porteuse d'une action.

Les espaces de production des restaurants sociaux existants partenaires (plateaux techniques de formation).

2 salles de réunion (COALLIA et TAF ET MAFFE).

Outils bureautiques de chaque intervenant : ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones.

**Partenaires privés:**

- COALLIA, ADOMA, ADEF : propriétaires/gestionnaires de FTM et résidences sociales ;
- Association AURORE : acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, œuvrant notamment dans la restauration sociale ;
- FNARS : réseau national de structures œuvrant pour la réinsertion sociale et notamment les SIAE ;
- Unification : OPCA (notamment) de structures de l'IAE ;
- Fournisseurs de matières premières et de services : potentiels ou en activité auprès de membre(s),
- Structures porteuses de centrales d'achat coopératives : pour étudier leur fonctionnement.

**Partenaires publics :**

- CILPI : service de l'Etat impliqué dans le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- DDCS : service de l'Etat impliqué dans l'intégration socio-professionnelle des populations migrantes ;
- DIRECCTE : service de l'Etat chargé du conventionnement et du suivi des Ateliers Chantier d'Insertion ;
- DGCCRF : service de l'Etat chargé de la réglementation applicable en matière de mise en concurrence ;
- Mairie de Paris : (DDEEES, DPVI) particulièrement investie sur la transformation des FTM parisiens et le devenir des restaurants sociaux rénovés dans le cadre du Plan de traitement ;
- Conseil général de la Seine Saint-Denis : impliqué dans le soutien aux structures IAE embauchant du public RSA (notamment les restaurants sociaux en ACI)
- Conseil Régional Ile-de-France : au titre de son soutien aux structures de l'IAE (Emploi Tremplins SIAE...)
- Pôle Emploi : pour travailler sur les formations des salariés en insertion et le recrutement des équipes encadrantes ;
- FLES de Paris : organisme finançant la formation des salariés en insertion.

**Intérêt régional :**

Ce projet s'intègre dans la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Le soutien à cette dynamique passe par le dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique, l'objectif est le développement endogène des territoires.

Le dispositif régional offre la possibilité d'accompagner la démarche sur 3 ans en fonction des résultats d'un bilan intermédiaire.

**Public(s) cible(s) :**

Le plan d'action vise à soutenir l'activité des restaurants sociaux des foyers de travailleurs migrants en premier lieu. A travers ces activités, ces actions touchent l'insertion professionnelle et sociale des publics.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses du plan de financement sont éligibles. Les charges de structure directement liées à l'action sont calculées sur la base de 20 % des charges de personnel liées directement à l'action.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPer :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (hormis emploi tremplin)	6 708,00	48,09%	REGION IDF	6 950,00	49,82%
PRESTATIONS EXTERNES (formation, conseil, communication, etc.)	5 900,00	42,29%	ETAT (PTCE)	2 500,00	17,92%
charges de structure directement lié au projet	1 342,00	9,62%	MAIRIE DE PARIS (EC)	3 000,00	21,51%
Total	13 950,00	100,00%	CG 93 (EC)	1 500,00	10,75%
			Total	13 950,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	5 560,00 €
2015	1 390,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 445 039,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	178 149,23 €
	Montant total	1 623 188,23 €

**ANNEXE 4 : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE  
A LA PARTICIPATION DE LA REGION ÎLE-DE-  
FRANCE AU PROGRAMME « FILIERE IAE »**

**Avenant à la convention relative à la participation de la Région Île-de-France au programme « Filière IAE »**

Entre

**La Région Île-de-France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,  
En vertu de la délibération N° CP 13-788 du 20 novembre 2013  
ci-après dénommée « la Région »

et d'une part,

Raison sociale : **COORACE IDF**  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 40020765000047

dont le siège social est situé au : 17 rue Froment, 75011 PARIS  
ayant pour représentant Monsieur Mario SEEBOTH, Président  
ci-après dénommé « le coordinateur du programme »

❖

Raison sociale : **ARDIE**, Association Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economie  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 42062221900012

dont le siège social est situé au : 1 cité de Paradis, 75010 PARIS  
ayant pour représentant Monsieur Philippe ARON, Président  
ci-après dénommé « pilote d'action du programme »

❖

Raison sociale : **Chantier Ecole Île-de-France**  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 43865975700027

dont le siège social est situé au : 61 rue de la Chapelle, 75018 PARIS  
ayant pour représentant Monsieur Jean BOULANGER, Président

❖

Raison sociale : **UREI**, Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Île-de-France  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 33271260300064

dont le siège social est situé au : 12 rue de la Lune, 75002 PARIS  
ayant pour représentant Monsieur Sébastien MORICEAU, Président

❖

Raison sociale : **FNARS Île-de-France**, Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 38434214300037

dont le siège social est situé au : 10-18 rue des Terres au Curé, 75013 PARIS  
ayant pour représentant Monsieur Jean-Paul CARCELES, Président

❖

Raison sociale : **CNLRQ**, Comité National de Liaison des Régies de Quartier  
dont le statut juridique est : Association  
N° SIRET : 377749320 00034

dont le siège social est situé au : 54 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS  
ayant pour représentant Madame Clotilde BREAUD, Présidente

d'autre part,

### Article 1: Objet

Le présent avenant a pour objet d'annuler et de remplacer la fiche action n°13012931 et la fiche action n°13012935 en annexe de la convention par celles votées par la délibération n°CP13-788 du 20 novembre 2013 annexées à ce présent avenant.

Par conséquence, l'article 1 de la convention doit être modifié comme suit :

« Dans cet objectif, elle accorde aux bénéficiaires une subvention correspondant à **250 000 €** répartie comme suit :

Axes de développement du secteur	Pilote de l'action	Actions	N° IRIS	Subvention régionale
Axe 1	COORACE IDF	Animation	13012918	6 000 €
	COORACE IDF	A1 - Action de promotion de l'IAE	13012926	13 500 €
	ARDIE	A2 - Action de mobilisation durant le mois de l'ESS	13012931	<b>17 875 €</b>
	CHANTIER école IDF	A3 - Professionnalisation des encadrants techniques	13012932	37 600 €
	CHANTIER école IDF	A4 - Journées thématiques	13012933	15 000 €
Axe 2	UREI IDF	B1 - Développement de l'offre d'insertion et des relations économiques des SIAE	13012934	43 000 €
	ARDIE	B2 - Production d'outils audiovisuels favorisant le recours à la mise à disposition des salariés en insertion	13012935	16 800 €
	FNARS	B3 - Accompagner et promouvoir le développement économique des SIAE en activant les dynamiques "d'achats socialement responsables"	13012936	28 100 €
Axe 3	COORACE IDF	C1 - Accompagner au changement par une démarche de développeur de territoire solidaire	13012937	27 600 €

UREI IDF	C2 - Développer l'innovation sociale dans les SIAE	13012938	21 025 €
CNLRQ	C3 - Valoriser les emplois d'Avenir	Année 2	Année 2
FNARS	C4 - Rapprocher les SIAE et les entreprises classiques afin de promouvoir des pratiques socialement innovantes pour l'intégration dans l'emploi des personnes en parcours d'insertion	13012939	23 500 €

**Article 2 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, en 8 exemplaires originaux,

Le \_\_\_\_\_

Pour COORACE IDF  
 « Coordinateur du programme d'action en faveur  
 de l'économie sociale et solidaire »  
 Le Président

**Mario SEEBOTH**

Le \_\_\_\_\_

Pour l'association Chantier Ecole IDF  
 Le Président

**Jean BOULANGER**

Le \_\_\_\_\_

Pour l'association La FNARS IDF  
 Le Président

**Jean-Paul CARCELES**

Le \_\_\_\_\_

Pour l'association l'ARDIE  
 Le Président

**Philippe ARON**

Le \_\_\_\_\_

Pour l'association l'UREI  
 Le Président

**Sébastien MORICEAU**

Le \_\_\_\_\_

Pour le CNLRQ  
 Le Président

**Clotilde BREAUD**

Le \_\_\_\_\_

Pour la Région Ile-de-France  
 Le Président  
 du Conseil régional d'Ile-de-France

**Jean-Paul HUCHON**

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012931**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION A2 - ARDIE**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	35 750,00 €	50,00 %	17 875,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			3 075,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE  
 Adresse administrative : 1 CITE DE PARADIS  
75010 PARIS 10  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Philippe ARON, Président

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42062221900012

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 1 : Structuration et changement d'échelle de la filière

Action A2 : Visibilité de l'IAE pendant le Mois de l'ESS

**Description :**

L'objectif est d'organiser une mobilisation d'envergure régionale lors du Mois de l'ESS pour des actions de

communication coordonnées sur tout le territoire francilien. La combinaison de multiples actions dans le cadre du Mois de l'ESS permettra d'accroître la visibilité de l'IAE francilienne.

L'ARDIE, en coordination avec l'action A1 du programme, se charge tout au long de l'année de :

- Mobiliser le plus grand nombre de SIAE franciliennes autour d'action(s) commune(s) afin qu'elles se les approprient sur leurs territoires, et ainsi s'inscrire dans la dynamique du Mois de l'ESS
- Animer la démarche en incluant les acteurs des territoires et notamment les comités départementaux de l'IAE
- Identifier les outils de communication et/ou événements les plus pertinents pour sensibiliser les différents acteurs concernés pour le mois de l'ESS (distribution de tracts dans les lieux publics, notamment les gares ; visites de SIAE ; association avec des évènements locaux identifiés...)
- Assurer le suivi de la mobilisation des SIAE
- Assurer la diffusion et la promotion de la mobilisation (relations presse)
- Mettre en œuvre une création de contenus de manière participative
- Outiller les structures et s'assurer de leur mobilisation le jour J
- Témoigner de la participation des acteurs (collecter les reportages, photos, articles, animer d'un blog sur l'action, etc.)

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- 0,25 ETP (Délégué Générale)
- 0,15 ETP (Assistante)

Moyens matériels :

- Bureau de l'association / salle de réunion pour accueillir les réunions
- Location de salles pour réunions avec différents partenaires (SIAE, entreprises, facilitateurs, etc.)
- Moyens bureautiques (ordinateurs, imprimante, etc.)
- le site internet (forum de discussion).

Charges de structures calculées selon la formule suivante :  
budget de l'action/budget de la structure=0,2

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Publics-cibles et partenaires :

- L'ensemble des 496 SIAE de l'Ile de France, adhérentes et non adhérentes à un réseau
- Entreprises franciliennes
- Collectivités territoriales
- Grand public
- Réseaux IAE départementaux et régionaux
- Structures et réseaux ESS

#### **Détail du calcul de la subvention :**

A la Commission de juillet 2013, une affectation de 14 800 € a été proposée et votée. A la suite de cette délibération l'ARDIE a fait remonter des difficultés de mise en œuvre de cette action (problème de cofinancement) et a demandé à ce que le plan de financement soit revu dans le double objectif de mettre en œuvre cette action importante pour le développement de l'IAE en Île-de-France et de ne pas mettre en péril l'ARDIE qui travaille à une meilleure structuration financière.

Dès lors, il est proposé une révision de la subvention et du taux d'intervention régional.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (SALAIRS ET CHARGES)	24 685,00	69,05%
Prestations externes (dont formation, conseil, communication, événementiel)	4 140,00	11,58%
Charges de structure	6 925,00	19,37%
Total	35 750,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région IDF	17 875,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	17 875,00	50,00%
Total	35 750,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2013	7 400,00 €
2014	10 475,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	15 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	31 600,00 €
	Montant total	66 600,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13012935**

Commission Permanente du 11 juillet 2013 CP13-570

**Objet : FILIERE IAE - ANNEE 1 - ACTION B2 - ARDIE**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Développement de filières stratégiques pour l'ESS	33 600,00 €	50,00 %	16 800,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>16 800,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ARDIE ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE  
 Adresse administrative : 1 CITE DE PARADIS  
75010 PARIS 10  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Philippe ARON, Président

Objet : NC

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 42062221900012

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Développement de filières stratégiques pour l'ESS

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le programme d'appui à la filière de l'Insertion par l'Activité Economique fait suite à des conventions sectorielles qui ont pris fin au 31/12/2012. La nouvelle politique régionale apporte un nouvel élan à cette filière et il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée depuis 3 ans. Sans cette continuité l'impact du financement régional serait amoindri.

**Objectifs :**

Axe 2 : Développement économique de la filière

Action B2 : Production d'outils audiovisuels favorisant le recours à la mise à disposition des salariés en insertion

**Description :**

L'objectif est de favoriser le recours à la mise à disposition des salariés en insertion en entreprise ce qui facilite le retour à l'emploi des salariés en insertion et dynamise les relations entre SIAE et entreprises classiques.

La mise à disposition de personnels en insertion par des associations intermédiaires dans des entreprises classiques permet de mieux préparer et de sécuriser le retour à l'emploi durable des salariés en insertion. Cet outil permet également de nouer des relations pérennes entre SIAE et entreprises classiques, sur la base de l'offre de services des SIAE qui sont à la fois des partenaires commerciaux et des viviers de recrutement qualifié pour les entreprises classiques.

Pour être réussie, une mise à disposition nécessite d'être préparée en amont : communication et information sur l'IAE (sens enjeux, ses salariés, son offre), travail pour lever les a priori vis à vis des salariés en insertion, modalités et facteurs-clés de succès de la mise à disposition, ... Les supports audiovisuels se révèlent être efficaces pour sensibiliser les entreprises classiques et surtout leurs salariés, pour convaincre à avoir recours à la mise à disposition et pour assurer une meilleure intégration des salariés en insertion au moment de leur prise de poste.

Le supports audiovisuels permettront aux SIAE de se concentrer sur les modalités contractuelles et opérationnelles de la mise à disposition et de rendre plus efficace les échanges.

Cette action permettra plus largement de diffuser des informations sur le secteur de l'IAE et de valoriser la variété de ces outils d'insertion.

L'ARDIE aura pour missions de :

- Diffuser des supports audio-visuels lors des rencontres avec les entreprises
- Susciter des occasions de projection des supports lors de réunions collectives permettant d'introduire les échanges entre représentants d'AI et fonctions clés des entreprises (représentants des service RH, Achat, chargés et conducteurs d'opération, etc.)
- Participer et animer des réunions d'information collectives auprès des différents publics visés dans l'entreprise (RH, achats, chargés d'opération, conducteurs de travaux)
- Produire et diffuser des outils pour les AI et pour les entreprises, notamment des supports audiovisuels témoignant de la mise à disposition de personnel en insertion au sein des entreprises

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains et logistiques :

- 0,40 ETP au total
- Location de salles
- Bureau de l'association / salle de réunion pour accueillir les réunions
- Moyens bureautiques

Charges de structures calculées selon la formule suivante :

budget de l'action/budget de la structure=0,2

#### **Intérêt régional :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la SRDEI, le soutien régional favorise le développement de l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France, filière qui participe de la transition écologique et sociale de l'économie francilienne.

#### **Public(s) cible(s) :**

Cibles de l'action:

- 496 SIAE d'Ile-de-France, notamment 79 associations intermédiaires pour l'utilisation des supports audiovisuels
- entreprises franciliennes

**Détail du calcul de la subvention :**

A la Commission de juillet 2013, une affectation de 16 800 € avec un taux de 37,33 % a été proposée et votée. A la suite de cette délibération l'ARDIE a fait remonter des difficultés de mise en œuvre de cette action (problème de cofinancement) et a demandé à ce que le plan de financement soit revu dans le double objectif de mettre en œuvre cette action importante pour le développement de l'IAE en Île-de-France et de ne pas mettre en péril l'ARDIE qui travaille à une meilleure structuration financière. Dès lors, il est proposé une révision du taux d'intervention régional.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	24 686,00	73,47%	Région IDF	16 800,00	50,00%
PRESTATIONS EXTERNES	1 988,00	5,92%	AUTOFINANCEMENT	5 800,00	17,26%
Charges de structure	6 926,00	20,61%	ETAT	3 300,00	9,82%
Total	33 600,00	100,00%	Fonds européens	7 700,00	22,92%
			Total	33 600,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2013	16 800,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2010	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	15 000,00 €
2011	Conventions sectorielles d'économie sociale et solidaire	20 000,00 €
2013	Développement de filières stratégiques pour l'ESS	31 600,00 €
	Montant total	66 600,00 €

## **ANNEXE 5 : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA REGION ÎLE-DE- FRANCE AU PROJET D'ASSOCIATION ESPACES**

**Convention n° IF-11-01/184617**  
**Projet d'Avenant n°2**

Raison Sociale : **ASSOCIATION ESPACES**

N° SIREN : 399 241 090

Activité : insertion par l'écologie urbaine - Note : l'association ne récupère pas la TVA

<b>PLAN DE DEVELOPPEMENT ACTUALISE</b>		<b>TAUX DE SUBV.</b>	<b>PERIODE DE MISE EN ŒUVRE PREVISIONN.</b>	<b>COUT PREVISIONN. TTC</b>
<b>Axe 1 : Diversification de l'activité - Création d'une nouvelle activité d'entreprise d'insertion</b> <b>Plan d'action prévisionnel</b>				
1	Etude/mise en place structure juridique et financière	50 %	2 <sup>e</sup> sem 2011	31.900
2	Etude et mise en place de la politique commerciale			
3	Recrutement responsable commercial et production de l'activité entreprise d'insertion >> PD anticipée Promotion interne au 1er mai 2013	50 %	2 <sup>e</sup> sem 2013	50 000
<b>Axe 1 : actions réalisées ayant fait l'objet d'un versement en années 1 et 2</b>				
<b>TOTAL AXE 1</b>				<b>82 292 €</b>
<b>Axe 2 : Optimisation de la chaîne de valeur - Etude et mise en place d'une formation qualifiante pour le personnel en insertion améliorant l'adéquation au retour à l'emploi</b> <b>Plan d'action prévisionnel</b>				
4	Conseil en évaluation des compétences et besoins en formation des encadrants - formateurs >> demande de remplacement par "Conseil pour la mise en place de la gestion et amélioration des compétences et d'identifications des besoins en formation, appui au management" (2 <sup>e</sup> sem. 2013) Assiette prévue 34.240 > application MP <b>plafond axe</b>	50%	2 <sup>e</sup> sem 2011	12.940
5	Conseil pour la mise en œuvre des modules qualifiants de la formation	50%	2 <sup>e</sup> sem 2011	10 764
6	Recrutement coordinatrice de la formation (ancien intitulé : Recrutement responsable RH du nouveau service formation) >> salaires restants au 19/03/13 <b>NOTE : action validée en année 2 mais non budgétée !</b>	50%	1 <sup>e</sup> sem 2012	21.300
<b>Axe 2 :</b> <b>Actions réalisées ayant fait l'objet d'un versement en années 1 et 2</b>				
6	Recrutement coordinatrice de la formation (ancien intitulé : Recrutement responsable RH du nouveau service formation) >> salaires remboursés au 19/03/13	50%	1 <sup>e</sup> sem 2012	28.700
<b>TOTAL AXE 2</b>				<b>89 683 €</b>

<b>Axe 3 : Optimisation de la chaîne de valeur - Modernisation du système d'information de gestion de l'association et de ses process</b>				
<b>Plan d'action prévisionnel</b>				
7	Définition des grandes fonctions et axes d'analyse	50%	2 <sup>e</sup> sem 2011	16.744
8	Etude du cahier des charges – Appel d'offre et choix d'un fournisseur > le lauréat souhaite supprimer cette action déjà validée	10%	1 <sup>er</sup> sem 2012	0
11	Préconisation d'amélioration du système informatique existant > le lauréat souhaite diminuer l'assiette initiale de cette action déjà validée	50%	1 <sup>er</sup> sem 2012	2.856
12	Accompagnement et optimisation après démarrage du nouveau système >> Action par anticipation	50%	1 <sup>e</sup> sem 2013	11 960
13	Matériel cœur de réseau, infrastructure serveurs >> Action par anticipation	10%	1 <sup>e</sup> sem 2013	35 947
14	Recrutement responsable du système d'information et de la qualité	50%	1 <sup>er</sup> sem 2014	50 000
15	Etude et mise en place d'un système de management qualité	50%	1 <sup>er</sup> sem 2014	11.656
16	Développement du système d'information	10%	2 <sup>e</sup> sem 2013	191.360
<b>Axe 3 :</b>				
<b>Actions réalisées ayant fait l'objet d'un versement en années 1 et 2</b>				
<b>TOTAL AXE 3</b>				<b>286 385 €</b>
<b>TOTAL PROJET</b>				<b>458 360 €</b>

**Seules les actions engagées à compter du 6 décembre 2010 sont éligibles au soutien régional.**

**Montant total de l'aide régionale attribuée sur la 3<sup>ème</sup> année du plan de développement : 106.470 €**

**Ventilation :**

- Axe 1 : 25.000 €
- Axe 2 : 22.502 €
- Axe 3 : 58.968 €

**Observations complémentaires :**

Fait à Paris, en trois exemplaires originaux,

Le .....

Le .....

Pour la Région Ile-de-France,  
Le Président du Conseil régional,

Pour l'association :  
Le Directeur général

Jean-Paul HUCHON

Yann FRADIN

## **ANNEXE 6 : FICHES PROJET – SOUTIEN AUX PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS**

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003073**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : DEVELOPPEMENT D'UN CAFE SOCIAL ET CULTUREL A AUBERVILLIERS**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux projets socialement innovants	83 340,00 €	23,21 %	19 340,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>19 340,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AVEC ASSOCIATION VERS L'ETABLISSEMENT D'UN CAFE CULTUREL  
 Adresse administrative : 21 RUE TREVET  
93300 AUBERVILLIERS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Guillaume RENOUD GRAPIN, Président  
 Objet : L'association a pour but la création et l'animation d'un café culturel à Aubervilliers, son animation et sa gestion.  
 Date de publication au JO : 13 août 2011  
 N° SIRET : 53511773300019

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux projets socialement innovants

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : Ouverture d'un Café social et culturel à Aubervilliers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet nécessite que les dépenses soient éligibles à compter du 1er novembre 2013.

**Objectifs :**

L'action prend place dans la ville d'Aubervilliers, qui depuis quelques années, une véritable mutation : projets d'aménagements urbains, programmes de logements, développement des transports publics... Le projet de café social et culturel souhaite accompagner à son échelle cette évolution urbaine et sociologique en proposant un espace de sociabilité, de pratiques culturelles et artistiques, et développant à côté de ses activités ouvertes au plus large public, une gamme d'actions pour les publics spécifiques

(personnes âgées / jeune public / résidents étrangers...).

A l'origine, le projet est né du manque de lieux de mixité sociale et notamment de lieux de sociabilité pour les femmes dans la ville ;

Il répond également à l'échelle de la commune d'Aubervilliers :

- au manque de lieux culturels et de pratiques artistiques ;
- à l'absence de lieux et d'actions promouvant la consommation responsable et ses réseaux de production et de distribution.

#### **Description :**

Etapes :

- entrer en contact avec de nombreuses associations locales (Auberfabrik, L'Atelier de l'Entre-monde, association PICMAA, Collectif Café Universel, Cie Abel...)
- rencontrer l'équipe municipale (élus et cadres administratifs), et d'échanger à reprises régulières avec le maire Jacques Salvatore
- initier des coopérations avec plusieurs institutions et collectifs artistiques ou citoyens (Villa Mais d'Ici, Laboratoires d'Aubervilliers, Cinéma Le Studio, Les Frères Poussière, Place aux Femmes, Osez le féminisme...) ;
- collaborer avec des acteurs économiques du territoire régional : Argile et Vin, caviste en vins naturels de Saint-Denis, Auberprimeurs, la brasserie aurélienne De Sutter, productrice de bières artisanales, et la fromagerie Fromages et Saveurs, officiant au marché d'Aubervilliers ;
- envisager des jumelages avec d'autres structures du territoire (Petit Bain, Coopérative 2 Rue 2 Cirque, Café culturel de Saint-Denis, Mains d'oeuvres, Fabrique numérique des Ekluz, Centre Barbara Fleury-Goutte d'Or, le 6B à Saint-Denis...) ;
- être invité à participer à des actions de valorisation du monde associatif et de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire (fête des associations de la ville, journée du patrimoine, fête des savoir-faire solidaires, échange avec Benoît Hamon, intervention dans le réseau du CESTES...) ;
- d'obtenir des financements publics (Ville, Plaine Commune, Acsé, CUCS, Région Ile-de-France) ;
- de signer une convention avec la communauté d'agglomération Plaine Commune en 2011 ;
- d'être lauréat en 2012 du concours CREARIF Entreprendre Autrement, organisé par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Le pilotage du projet repose sur l'investissement bénévole de sept administrateurs, dotés de compétences multiples et complémentaires (administration culturelle, production artistique, gestion de projet, action éducative, relations publiques, communication audiovisuelle et graphisme, techniques du spectacle).

Majoritairement albertivillariens ou sénaquo-dyonisiens (issus de Rosny, Saint-Ouen et Saint-Denis), ils sont en prise avec l'évolution de la ville, et ont une bonne conscience des difficultés à surmonter et des besoins à satisfaire.

Ils sont appuyés dans la réalisation des actions par six membres actifs bénévoles, qui assurent l'animation et la l'encadrement des activités.

Ressources humaines et emplois :

Dans un premier temps :

- un poste de coordination générale à temps plein ;
- un poste de serveur cuisiner

#### **Intérêt régional :**

Ce projet s'intègre dans la volonté régionale de soutenir les projets d'échanges locaux.

#### **Public(s) cible(s) :**

Habitants d'Aubervilliers, associations locales, etc.

**Détail du calcul de la subvention :**

Toutes les dépenses du plan de financement sont éligibles.

**Localisation géographique :**

- AUBERVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel (hors emplois tremplin)	25 640,00	30,77%
PRESTATIONS EXTERNES (conseil, publication, etc.)	4 300,00	5,16%
CHARGES DE STRUCTURE DIRECTEMENT LIÉES A L'ACTION	53 400,00	64,07%
Total	83 340,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	19 340,00	23,21%
AUTOFINANCEMENT	54 000,00	64,79%
CG 93 (EC)	5 000,00	6,00%
FONDATION DE FRANCE	5 000,00	6,00%
Total	83 340,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	10 000,00 €
2015	9 340,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX002921**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : SYSTEMES SOLIDAIRES D'ORGANISATION DES VOLONTES ET FLUX (SSOVF)**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux projets socialement innovants	128 000,00 €	39,06 %	50 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination	: AIDE AU DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS
Adresse administrative	: 7 PLACE PABLO PICASSO 93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Monsieur DANIEL FERNANDEZ, Président
Objet	: Aider au développement des quartiers, aide : tout type de personne physique (homme, femme, jeune et personnes âgées) et moral (associations de copropriétés, jeunes entreprises en zone urbaine sensible), développement : projet sur tout type d'activités (emplois, la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, le sport l'habitat) et aspect de la vie quotidienne (le droit et ses obligations), les quartiers : tous types de quartiers ayant des difficultés, éveiller les habitants des quartiers défavorisés, leur ouvrir l'esprit au monde qui nous entoure, les membres ont pour vocation d'être porteurs de projets, créer des projets en réponse aux difficultés existantes ainsi qu'aux besoins des quartiers, être l'intermédiaire privilégié entre le quartier et les différentes organisations et entités environnantes, pouvoir rationaliser et donner une meilleure visibilité aux différentes entités, identifier les problématiques et proposer les solutions sous forme de projets au autre, représenter les droits des habitants du quartier.

Date de publication au JO : 2 août 2010

N° SIRET : 53954428800019

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux projets socialement innovants

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : Réaliser une étude de marché et de faisabilité afin de créer un système d'échange

solidaire (B to B & B to C) dans le département du 93 (Noisy Le Grand) et du 94 (Fontenay sous bois).

Date prévisionnelle de début de projet : 6 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 20 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Non

#### **Objectifs :**

Réaliser une étude de marché et de faisabilité Noisy-le-Grand et Fontenay-sous-Bois afin de créer un ou deux groupements d'entreprises solidaires (GES, SCOP, SCIC ou GIEQ...) portant un pôle d'échanges solidaires de flux (matériels et immatériels) et services. Le nombre et le type de structures seront définis à l'issue de l'étude. Le modèle économique sera standardisé (franchise ou autre).

Le système d'échange solidaire de flux et services proposera des prestations du type accompagnement stratégique (fonctions supports et opérationnelles) et mutualisation, Barter (échanges inter-entreprises), portage salarial (afin de maîtriser la croissance), conciergerie (entreprise, copropriété et logements sociaux), accorderie et un pôle d'échanges de biens et services solidaires.

Tous les services d'échanges et de mutualisation réalisables et efficents seront envisageables.

#### **Description :**

ADQ propose la création d'une plateforme d'échanges solidaires dématérialisée (électronique) fluidifiant les flux entre les agents. Il faut créer collectivement le pôle d'échanges solidaires adaptés aux futurs utilisateurs.

Un pôle d'échanges proposant différents types de transactions et d'activités entre les différents agents membres.

L'étude permettra de proposer un produit fini conçu par les utilisateurs (entreprises, particuliers et associations) et ainsi les impliquer très tôt dans le projet afin qu'ils deviennent membres du réseau.

#### **Moyens mis en œuvre :**

3 personnes suivent le projet au sein d'ADQ.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet entre dans les priorités régionales inscrite au CR 14-13 relatif à l'économie locale et collaborative.

#### **Public(s) cible(s) :**

Les cibles sont les entreprises (petites, moyennes et grosses), les syndicats de copropriétés, les syndicats d'entreprises et comités d'entreprises, les bailleurs sociaux, les particuliers, les associations et les institutions publiques ou privées (municipalités, banques...). Les diverses parties prenantes au projet seront associées par l'organisation d'événements (présentation du projet, table ronde...), ainsi qu'en créant un blog permettant de centraliser les informations et d'en diffuser à un grand nombre (l'évolution du projet...).

#### **Détail du calcul de la subvention :**

Toutes les dépenses du plan de financement sont éligibles.

#### **Localisation géographique :**

- NOISY-LE-GRAND

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
CHARGES DE PERSONNEL (HORS EMPLOI-TREMPLIN)	70 000,00	54,69%	REGION IDF	50 000,00	39,06%
PRESTATIONS EXTERNES (études, conseil, publications, etc.)	30 000,00	23,44%	AUTOFINANCEMENT	5 000,00	3,91%
CHARGES DE STRUCTURE DIRECTEMENT LIEES A L'ACTION	28 000,00	21,88%	SUBVENTIONS PUBLIQUES (EC)	25 000,00	19,53%
Total	128 000,00	100,00%	FONDS EUROPEENS	8 000,00	6,25%
			FONDS PRIVES	40 000,00	31,25%
			Total	128 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	30 000,00 €
2015	20 000,00 €

### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2012	ARSIE- Etude de faisabilité	17 000,00 €
	Montant total	17 000,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003056**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

**Objet : DYNACTERT**

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux projets socialement innovants	65 000,00 €	50,00 %	32 500,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>32 500,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MYRECYCLESTUFF  
 Adresse administrative : 5 RUE MICHELET  
                           75006 PARIS  
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
 Représentant : Monsieur Vincent DE MONTALIVET, Président  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 51362438700017

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux projets socialement innovants

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : dynamiser un territoire à travers la mise en place d'une place de marché de troc multilatéral de biens et de services sous la forme d'un réseau transversal d'échanges inter-entreprises.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour le bon déroulé du projet, il est nécessaire de prendre les dépenses en charge à partir du 1er novembre 2013.

**Objectifs :**

Développer un système de troc multilatéral de biens et de services pour les entreprises. Ce nouveau service permettra une meilleure allocation des ressources et optimiser ainsi la gestion d'actif d'une entreprise.

**Description :**

Etapes du projet :

1: Cadrage

Réunion avec le groupe référent du prescripteur : présentation des responsables du projet, de la plateforme, des étapes du projet, définition des critères de constitution du Comité de pilotage, soutien institutionnel essentiel. Cette composition est cruciale car le comité doit avoir un impact pour porter cette innovation dans le tissu régional. Dans sa logique de transversalité il doit pouvoir aider à transcender les cloisonnements classiques inter filières, inter institutions, inter branches.

## 2: Pré-étude et préparation du terrain

### - Co-construction de l'échantillon

Identifier et sélectionner le premier échantillon d'entreprises du tissu économique local, selon les critères décidés avec le comité de pilotage (secteurs stratégiques, entreprises responsables,...). MyRecycleStuff qui a déjà identifié une vingtaine de « type » d'entreprise très précis favorisant des liens inter-entreprises les fournira dans cette phase de pré-étude.

- Enquête terrain: création outils de recueil d'information, lancement et analyse, un questionnaire par emailing sera envoyé à l'ensemble des entreprises visées (base de données région, Cci,..). Elle servira également de vecteur de première communication sur le projet.

## 3 : Co-construction du catalogue des ressources

Le catalogue des ressources vise à organiser des univers d'échanges spécifiques aux entreprises sélectionnées (rubriquage) par fonctionnalités/types/produits (indexation)

Il permet de décider la profondeur de l'arborescence adéquate afin de maximiser le potentiel des échanges.

## 4: Cahier des charges fonctionnelles

Cette étape permet de définir le périmètre fonctionnel attendu: les interfaces et la charte graphique ad hoc. Ainsi seront définis le niveau de performance des échanges attendus, la profondeur du catalogage, la charte graphique des pages personnalisées, les fonctions de la plateforme, les scénarios utilisateurs, ect.

## 5: développement

- Conception technique de la plateforme personnalisée pour:  
visualiser le catalogue des ressources,  
ajouter de nouvelles ressources types à indexer,  
créer des offres de trocs, afficher les cycles d'échange trouvés et/ou acceptés/refusés
- Conception graphique de la plateforme
- Interfaçage avec le moteur accélérateur des échanges

## 6. Validation de la masse critique

Des simulations seront réalisées afin de repérer l'impact des différents paramètres et mettre en oeuvre les actions de corrections nécessaires pour atteindre une fluidité du marché

## 7. Création des outils d'accompagnement.

Une ingénierie pédagogique et une orchestration de divers types de communication seront organisées. Afin d'installer une innovation culturelle qui touche des fondamentaux culturels tels que la monnaie et les échanges marchands, Myrecyclestuff travaille tout au long du projet sous la forme d'une communication virale et boule de neige qui trouvera son apogée lors du lancement.

## 8. Lancement

## 9. Mise en service

La mise en service du système d'échanges nécessite une maintenance et une animation on line permanente dans les 6 premiers mois.

## 10. Evaluation

L'évaluation sera effectuée tout au long du projet et plus particulièrement au bout de 6 mois de mise en service du système DYNACTERT.

**Moyens mis en œuvre :**

L'équipe projet est constituée de 4 personnes dont le dirigeant de la société.

L'entreprise a été soutenue par Oseo (AIMA) pour développer l'outil technologique. L'entreprise bénéficie d'un réseau de partenaires : la Ruche, CFI, Oseo, Scientipôle initiative, réseau Entreprendre, Mouves, Ouishare, Silicon Sentier,....

**Intérêt régional :**

Le projet porté par Myrecyclestuff répond aux priorités votées par le Conseil régional du 14 février 2013 (CR14-13) relatives à l'économie locale et collaboratives.

**Public(s) cible(s) :**

TPE et PME franciliennes

**Détail du calcul de la subvention :**

Toutes les dépenses inscrites au plan de financement sont éligibles.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (HORS EMPLOI-TREMPLIN)	20 000,00	30,77%
PRESTATIONS EXTERNES (études, expertises, développement informatique, etc.)	36 000,00	55,38%
CHARGES DE STRUCTURES DIRECTEMENT LIÉES AU PROJET	9 000,00	13,85%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	32 500,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	12 500,00	19,23%
OSEO	20 000,00	30,77%
Total	65 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	32 500,00 €

**FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX003077**

Commission Permanente du 20 novembre 2013

<b>Objet :</b>	<b>PLATEFORME DE FINANCEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX PAR LE MECENAT ET LE DON</b>		
----------------	---	--	--

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Soutien aux projets socialement innovants	54 000,00 €	50,00 %	27 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			27 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 939-91-6574-191003-400  
19100301- Soutien à l'économie sociale et solidaire

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : KOOM  
 Adresse administrative : 117 RUE LAMARCK  
                           75018 PARIS  
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées  
 Représentant : Monsieur JEROME LHOTE, Président  
 Objet : NC  
 N° SIRET : 53342115200018

**PRESENTATION DU PROJET**

Dispositif d'aide : Soutien aux projets socialement innovants

Rapport Cadre : CR93-12 du 22/11/2012

Objet du projet : Financement participatif d'un projet associatif local en liant le mécénat d'une PME au don des habitants, par un défi. Ex : si le don des habts atteint 3000 euros, alors la PME abonde de 3000 euros

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour le bon déroulé du projet, il est nécessaire de prendre les dépenses du projet à compter du 1er novembre 2013.

**Objectifs :**

Le projet répond au besoin de trouver de nouveaux financements pour des projets associatifs locaux sociaux et environnementaux, et de faire participer les entreprises locales au développement d'une ville. En période de crise, il est important de tisser du lien au niveau local et d'unir les acteurs (habitants, associations, PME) sur des projets concrets dans lesquels ils peuvent chacun être impliqués.

**Description :**

Koom.org est une plateforme permettant de proposer aux particuliers des actions concrètes sur lesquelles ils peuvent s'engager au quotidien, de voir qu'ils ne sont pas seuls à agir en voyant dans leur quartier qui fait comme eux, et de constater l'impact collectif de leurs actions individuelles.

Koom souhaite étendre cette plateforme au financement participatif de projets locaux sociaux/environnementaux. Koom sera ainsi une plateforme de mise en relation trilatérale des projets associatifs, des PME et des habitants d'un territoire, sur le concept suivant : « SI les habitants du quartier donnent 5000 euros, ALORS la PME Y verse 5000 euros pour financer le projet XXX qui coûte 10 000 euros ».

#### **Etapes de développement**

1. Trouver un projet associatif à vocation sociale/environnementale, puis une PME locale
  - en concertation avec les réseaux associatifs, trouver une association qui porte un projet à valeur ajoutée sociale / environnementale
  - en lien avec les réseaux de PME et ceux de la Région, identifier une PME qui a une politique de mécénat et qui serait intéressée par ce projet pilote

#### **2. Adaptation de Koom à la solution crowdfunding**

- intervention d'une graphiste sur les différentes pages liées à la solution crowdfunding
- développer informatiquement Koom et des fonctionnalités liées au crowdfunding
- intégration de l'API Mailforgood pour permettre aux particuliers de faire des dons, et de générer automatiquement des reçus fiscaux (pour les associations qui peuvent en émettre)
- adaptation des CGU du site internet au crowdfunfing

#### **3. Communiquer sur le projet**

- réalisation d'une vidéo présentant la solution de manière générique
- réalisation des affiches et des flyers (graphisme)
- impression des affiches et des flyers
- distribution des affiches et des flyers
- envoi d'un mailing aux Koomers dans la ville où se déroule le projet

#### **4. Suivi du projet**

- évènement (soirée) pour fêter avec l'association, la PME et les habitants donateurs le financement du projet (ou mieux encore : sa réalisation).

#### **Moyens mis en œuvre :**

3 personnes chargées du projet dans l'entreprise.

Le projet s'appuie en outre sur des partenariats locaux.

#### **Intérêt régional :**

Ce projet entre dans les objectifs votés dans la délibération CR 14-13 relative à l'économie locale et collaborative.

#### **Public(s) cible(s) :**

Le projet s'adresse prioritairement à l'association qui souhaite financer un projet local (soc/env). Les projets viseront par exemple à améliorer le lien social, lutter contre la pauvreté, réduire l'empreinte écologique, promouvoir l'éducation, la démocratie participative, développer l'agriculture locale, etc...

A propos des parties prenantes, elles sont associées comme suit :

- les habitants et la PME contribuent au financement
- la ville et les médias locaux contribuent à médiatiser le « défi » via le journal municipal, le site internet de la ville, les panneaux de la ville...

**Détail du calcul de la subvention :**

Toutes les dépenses du plan de financement sont éligibles.

La clé de répartition est calculée sur la base 0.17 ETP.

**Localisation géographique :**

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2013

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL (HORS EMPLOI-TREMPLIN)	10 000,00	18,52%
PRESTATIONS EXTERNES (graphisme, juridique, informatique, communication, etc.)	42 700,00	79,07%
CHARGES DE STRUCTURE DIRECTEMENT LIEES A L'ACTION	1 300,00	2,41%
Total	54 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	27 000,00	50,00%
AUTOFINANCEMENT	4 000,00	7,41%
PARIS INNOVATION AMORCAGE	23 000,00	42,59%
Total	54 000,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	27 000,00 €

